

L'an deux mil quinze, et le trente du mois de juillet, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 33	Absents 1	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 37	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 24/ 07/2015

Date d'affichage :

**OBJET :**

**APPEL A PROJETS -  
Attribution d'une dotation  
d'accompagnement au changement  
par ECOFOLIO**

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le*

**Présents** : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY - I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – JL. DELPOUX - S. DOMINICI - J.EMMANUELLI - A. FALCUCCI - J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – M. LUCIANI - F. MARCHETTI - N. MARIANI - E. MUNIER – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – JM. SEITE - F. SEVEON – P.SIMEONI - E.SUZZONI - R. POIRON représentée par J. SANTELLI.

**Absent(s)** : M. J.P PINELLI.

**Absent(s) ayant donné procuration** : MP. ANTONELLI à A. FALCUCCI – J. LUCIANI à P. GUIDONI – R. SANTELLI à E.SUZZONI - G. SELLIER à F. MARCHETTI.

**Secrétaire** : S. DOMINICI

Le Président rappelle les filières de valorisation des déchets issus du tri sélectif gérées en direct par le SYVADEC. ECOFOLIO est l'éco-organisme qui recycle le papier. Il contribue financièrement à la collecte, à la valorisation et à l'élimination du papier.

A ce titre, il perçoit les contributions financières des donneurs d'ordre et des producteurs de papiers et reverse les soutiens financiers correspondant aux collectivités, en vue de contribuer aux coûts de gestion des déchets papiers et d'accompagner les collectivités vers une gestion optimisée de ces déchets.

ECOFOLIO cherche actuellement des pistes d'amélioration pour atteindre l'objectif national de 55 % de recyclage des papiers en 2016, 60 % en 2018, et lance un appel à projets pouvant atteindre 75 % du coût d'un projet jugé intéressant présenté par une collectivité locale.

En 2014, la collecte du papier sur le territoire de la communauté de communes Calvi Balagne représentait seulement 10,4 kg/habitant/an, contre une moyenne nationale de 22kg/habitant/an.

De manière à améliorer ses performances la communauté de communes souhaite mettre en place deux actions :

- Développer la collecte des papiers auprès des ménages ;
- Capter de nouveaux gisements de papiers : les administrations.

Pour mener à bien la réalisation de ce plan d'action, le Président propose de candidater à cet appel à projets.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à présenter la candidature de la communauté de communes Calvi Balagne à l'appel à projets d'ECOFOLIO pour l'année 2015.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20150730-22-2015-D

**HABILITE** le Président à passer et signer tout document à venir relatif à cet objet.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2015

Fait et délibéré, le 30 juillet 2015

Pour copie conforme

**Le Président**

